

**MAIRIE D'HANGEST-EN-SANTERRE**  
**17, PLACE DU JEU DE PAUME**  
**80134 HANGEST-EN-SANTERRE**  
**Tél. : 03.22.94.94.81 (Médiathèque)**  
**Mail : [mediatheque@hangestensanterre.fr](mailto:mediatheque@hangestensanterre.fr)**

**Note d'informations importantes**  
Aux Parents des élèves de l'école publique

Hangest-en-Santerre, le 1er août 2025.

**OBJET : INSCRIPTION EN ACCUEIL PERISCOLAIRE. ANNEE SCOLAIRE 2025-2026**

Madame, Monsieur,

La fin de la période estivale approche, il est l'heure de penser à la rentrée scolaire qui aura lieu le lundi 1er septembre 2025.

Voici tout d'abord un petit rappel pratique sur les horaires d'école pour cette nouvelle année scolaire :

**Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h45-11h45 et 13h30-16h30**  
**Ouverture des grilles à 8h35 et 13h20**

La commune maintient un accueil de loisirs périscolaire le matin dès 7h30 et le soir jusque 18h30, ainsi qu'un service de restauration scolaire.

L'accueil de loisirs du mercredi, organisé par la Fédération Départementale de la Somme des Familles Rurales, ouvre ses portes dès le mercredi 3 septembre.

L'association Familles Rurales d'Hangest en Santerre organisera les Accueils de Loisirs durant les vacances d'octobre 2025, de février, d'avril et d'été 2026.

Vous trouverez ci-dessous la grille tarifaire pour les services périscolaires :

	MATIN		CANTINE	APRES MIDI			
	8h00-8h30	7h30-8h30		16h30-17h00	16h30-17h30	16h30-18h00	16h30-18h30
	0h30	1h00	11h45-13h20	0h30	1h00	1h30	2h00
T1	0,95 €	1,60 €	4,10 €	0,95 €	1,60 €	2,15 €	2,80 €
T2	1,00 €	1,65 €	4,20 €	1,00 €	1,65 €	2,25 €	2,90 €
T3	1,05 €	1,70 €	4,30 €	1,05 €	1,70 €	2,35 €	3,00 €

**Attention :**

**L'accueil périscolaire du matin et du soir se fera au nouveau centre de loisirs périscolaire situé au 15 Place du Jeu de Paume.**



## ATTENTION

L'inscription à la cantine est obligatoire et doit être faite au minimum deux jours ouvrés à l'avance. Dans le cas contraire, le repas sera facturé 5,20 € dans la limite du nombre de repas disponibles.

En cas de désinscription moins de 2 jours ouvrés avant, le repas sera facturé.

Lors de la première inscription, vous devrez impérativement remplir la nouvelle fiche sanitaire de l'enfant et être à jour de tout paiement.

Veillez à bien respecter et faire respecter par votre enfant le règlement intérieur joint à cette notice d'information.

Horaires de pré-inscriptions à la Médiathèque Municipale, Rue Paul LAURAIN :

**Lundi 25 août** : 14h00-17h00  
**Mardi 26 août** : 9h00-12h00 et 14h00-19h00  
**Mercredi 27 août** : 9h00-12h00  
**Jeudi 28 août** : 9h00-12h00 et 14h00-17h00  
**Vendredi 29 août** : 9h00-12h00

Des ateliers périscolaires sont organisés tout au long de l'année scolaire.  
Vous pourrez y trouver le programme prévisionnel ci-dessous :

### Ateliers Périscolaires Prévisionnels 2025-2026

	PERIODE 1 (Sept-Oct 2025)	PERIODE 2 (Nov-Déc 2025)	PERIODE 3 (Jan-Fév 2026)	PERIODE 4 (Mars-Avril 2026)	PERIODE 5 (Mai-Juin 2026)
Atelier sur toute la période	MARDI Atelier Motricité et Jeux coopératifs	MARDI Activité manuelle de Noël	VENDREDI Atelier théâtre	MARDI Jeux TV	MARDI Atelier jardinage
Instant cuisine sur une soirée	VENDREDI 26/09 Cookies	VENDREDI 05/12 Sablés de Noël	MARDI 03/02 Crêpes	VENDREDI 03/04 Sucettes en chocolat	VENDREDI 29/05 Brochettes de fruits

Légende :

Primaires	Maternelles	Tout âge
-----------	-------------	----------

Vous pouvez déjà inscrire votre enfant sur ces ateliers. Le nombre de places est limité.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire  
Patrick JUBERT

## REGLEMENT PERISCOLAIRE

### 1- Inscriptions

#### 1.1- Cantine

- Les inscriptions doivent être faites en ligne ou à la médiathèque au plus tard :

-Le jeudi 11h00 pour le lundi  
-Le mardi 11h00 pour le jeudi

-Le vendredi 11h00 pour le mardi  
-Le mercredi 11h00 pour le vendredi

- En cas d'inscription hors délai :Le service peut refuser d'inscrire votre enfant. En cas d'acceptation, le repas sera facturé 1,00€ supplémentaire.

#### 1.2- Péricolaire du matin

Les inscriptions doivent être faites en ligne ou à la médiathèque avant la veille, 16h00 sur le portail Parent.

#### 1.3- Péricolaire du soir

Les inscriptions doivent être faites en ligne ou à la médiathèque avant 16h00 le jour même sur le portail Parent.

**Tout enfant primaire qui quitte l'école et qui n'est pas correctement inscrit au péricolaire du soir ou à la cantine sera sous la seule responsabilité de ses parents.**

### 2- Désinscriptions

Les désinscriptions péricolaires sont à faire dans les mêmes délais que les inscriptions sur le portail Parent ou à la médiathèque.

Concernant la cantine, les repas étant commandés à l'avance, en cas d'absence de votre enfant (non désinscrit dans les délais indiqués ci-dessus), celui-ci sera facturé quelque soit le motif (hors jour de grève).

### 3- Facturation et paiement

La facture est envoyée en début de mois pour le mois échu, par mail et reste disponible sur votre espace parent. Le paiement peut s'effectuer par carte bancaire (sur votre espace parent) dès la mise à disposition de la facture et ce, jusqu'à la date limite de paiement.

Les modes de paiements disponibles sont : Carte Bleue en ligne depuis votre espace parent, Virement bancaire, chèque ou espèce à la médiathèque.

**Il est impératif de respecter les délais de paiement.**

Si vous n'avez pas encore les accès en ligne, contactez la médiathèque à l'adresse : [mediatheque@hangestensantere.fr](mailto:mediatheque@hangestensantere.fr)

En cas de retard de paiement malgré les relances, votre enfant ne sera plus accepté aux différents services péricolaires.

### 4-Comportement de l'enfant

Il est demandé un comportement correct de la part de chaque enfant envers ses camarades, les adultes et le matériel.

En cas de problème répété de la part de votre enfant, vous serez alors reçu par le personnel jeunesse et, si le problème persiste, l'enfant pourra ne plus être accepté au sein des services péricolaires et des ateliers organisés par la Commune.